Envoyé en préfecture le 30/09/2015
30/09/2015
B-20150928-D 30930005-DE

maintenant !

- **Extrait du registre des délibérations** — **Conseil municipal du 28 septembre 2015**
  Commission « Finances et affaires générales » — **Séance du 21 septembre 2015**

4 Syndicat d'Électricité (SE60) - rapport d'activité 2014 - présentation au conseil municipal

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme LEHNER	Pouvoir à :	M. N'DIAYE

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	**39**
- Nombre de conseillers en exercice :	**39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	**39**

- **Rapport de présentation :**

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint expose :

Le rapport retraçant l'activité 2014 du Syndicat d'Électricité (SE60) a été adressé à la ville de Creil, par courrier en date du 30 juin 2015.

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par monsieur le Maire au conseil municipal en séance publique. Le rapport et l'avis du conseil sont mis à la disposition du public.

En conséquence, il vous est présenté le rapport d'activité 2014, qui vous a été transmis par courriel avec les projets de délibération.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2014 du Syndicat d'Électricité (SE60).

Envoyé en préfecture le 30/09/2015
Reçu en préfecture le 30/09/2015
Affiché le
ID : 060-216001755-20150928-DLRG150930005-DE

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L5211-39,
Vu le rapport d'activité 2014 du Syndicat d'Électricité (SE60) transmis à la Ville de Creil par courrier en date du 30 juin 2015,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 21 septembre 2015,
Considérant que monsieur le Maire doit présenter chaque année à son assemblée délibérante le rapport d'activité du Syndicat d'Électricité (SE60),
Considérant que la SE60 a transmis à la ville de Creil, ledit document,
Entendu le rapport de présentation,

■ Prend acte du rapport annuel d'activité 2014 du Syndicat d'Électricité (SE60).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 29 SEP. 2015

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 30/09/15
et publication ou notification le 01/10/15
affiché le 29/09/15
CREIL, le 01/10/2015

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY

C'est maintenant !
www.creil.fr
LA VILLE CREIL OISE PICARDIE